REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DU CONSEIL

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DES AFFAIRES SOCIALES

# D E C R E T

ANNEE I964 - N° 194 /PC/MFPTAS/DP.2

SOMMAIRE:
Nomination.

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT DU DAHOMEY

Présenté par le Directeur du Personnel,

VU l'Ordonnance n°8/GPRD/SGG.du II Janvier I964 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°33/PR.du 25 Janvier I964 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;
VU la loi n°59-2I/ALD.du 3I Août I959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
VU le Décret n°59-2I8 du I5 Décembre I959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°59-222 du I5 Décembre I959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
VU le Décret n°62-46 du 2 Février I962 portant statuts particuliers des corps du Personnel du Cadre des Services Agricoles, notamment l'article 66 ;
VU le dossier de candidature de M. MENSAH ;
VU l'avis favorable du Ministre du Développement Rural et de la Coopération,

ORIGINAL I
JORD II
PC 8
MFPTAS III
MFAEP III
MDRC III
DFP III
6
DGF II
DB II
DC 2
CF II
Trésor II
AGRO II
DI III
Intéressé I

D E C R E T E

ARTICLE Ier.- M. MENSAH Moïse, titulaire du diplôme d'Ingénieur de l'Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Grignon, est agréé, à compter du Ier Janvier I96I, dans le Corps des Ingénieurs des Services Agricoles régi par le décret n°62-46 du 2 Février I962, en qualité d'Ingénieur de 2ème classe, Ier échelon stagiaire, et conserve une bonification d'ancienneté civile de 4 mois.

L'intéressé est mis à la disposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération, à Porto-Novo.

ARTICLE 2.- Le présent décret, qui a effet, au point de vue de la solde, à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./.-

COTONOU, le 29 SEPTEMBRE I964

JUSTIN AHOMADEGBE-TOMETIN

VU:
Le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Affaires Sociales

Théophile PAOLETTI.-

VU:
Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, absent
Le Ministre des Travaux Publics, Transports, Postes et Télécommunications chargé de l'intérim,

Moïbi LASSISSI.-

VU:
Le Contrôleur Financier,

C. MIDAHUEN.